

Intervention de Lahouri Kebaili, Directeur adjoint du foyer THIBIERGE et du SAMSAH/ULIS de l'association AAIMC (Marne) et de Virginie Lejeune (chef de service)

SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés)

Structure innovante < loi de 2005 pour adulte handicapé
Réaliser le projet de vie des personnes handicapées

Coordination médicale à domicile, Dynamique de prévention

*Accompagnement à domicile des enfants jusqu'à l'adulte au niveau sociale (démarches administratives) et paramédical (soin, rééducation, kiné).

* Le SAMSAH coordonne les soins et facilite l'accès à l'hygiène, l'autonomie, insertion professionnelle et accompagnement aux soins quotidiens.

*Accompagnement et médiation auprès de l'entourage et le voisinage pour faire accepter le handicap.

Le SAMSAH ouvert 365 jours, de 7h à 22h, astreinte la nuit
Le SAMSAH propose un accompagnement individualisé.

Procédures d'admission

Le public accueilli est pris en charge de façon permanente, temporaire ou selon un mode séquentiel, sur décision de la **Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH)**.

Il faut donc bénéficier d'une décision d'orientation prononcée par la CDAPH de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

ULIS: services à domicile

Service ULIS (22 salariés qui interviennent auprès des handicapés)

GEM : (groupe entraide mutuelle) accès à la culture, sortie en groupe. Service pour cérébraux légers. La cotisation est de 20€/an et la fréquence est selon chacun (1h ou plus).

Service entraide : activité dans un lieu commun (le « j'aime me la couler douce »)